

**Rapport de la Commission des pétitions du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen de la  
Pétition concernant la démolition du théâtre du Petit Globe déposée le 2 février 2017**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des pétitions a siégé le 9 février 2017.

Elle était composée de Madame et Messieurs Marie-Christine BERNEY, Daniel BURDET, Jean-David CHAPUIS, François GILLET, Michaël TÜLLER, Thierry VUAGNIAUX et du soussigné, désigné président.

Présidence de la Commission

Le soussigné Johann Gilliéron a été désigné en qualité de Président de la Commission des pétitions pour 2016-2018.

Pétition concernant la démolition du théâtre du Petit Globe déposée le 2 février 2017

La Commission a auditionné le pétitionnaire M. Pascal Blum, seul signataire de la pétition concernée, par ailleurs soutenue sur internet.

Après discussions, la Commission a constaté les éléments suivants :

1. La décision de délocalisation du théâtre du Petit Globe est de la compétence de la Municipalité, puisque cet objet constitue un bien mobilier - démontable - qui relève de l'administration générale des biens communaux au sens de l'article 42 de la Loi vaudoise sur les communes.
2. La Municipalité a décidé de céder gratuitement le Petit Globe à l'Ecole de cirque équestre « Atelier Shanju », à Gimel, ainsi qu'il ressort du communiqué de presse de la Municipalité du 1<sup>er</sup> février 2017. Les frais de démontage sont à la charge de cette école.

Le théâtre ne sera donc pas démoli mais probablement relocalisé à Gimel selon la volonté de ce cirque équestre.

La décision municipale a été dictée notamment par des considérations liées à la sécurité des usagers qui n'était plus assurée.

3. Certains commissaires se sont étonnés de la large fourchette des coûts annoncés çà et là pour la réfection du théâtre du Petit Globe. L'explication est à chercher dans la différence entre une réfection de

petite ampleur et une transformation rendant pérenne ledit théâtre, dernière option que ne permet pas l'affectation du site actuel.

La Commission émet les vœux suivants à l'adresse de la Municipalité :

- a) de confirmer au conseil, le moment venu, le déménagement effectif à Gimel du théâtre du Petit Globe ;
- b) de tenir régulièrement informé le conseil communal sur l'étude en cours relative à l'animation des Rives du Lac ; la Commission considère que des activités supplémentaires peuvent parfaitement s'implanter sur cette zone, notamment sur le secteur situé entre le petit restaurant et les terrains de football synthétiques.

### Conclusions

La Commission constate que la délocalisation du Petit Globe est de compétence municipale et que la décision y relative a déjà été prise par la Municipalité.

Elle conclut donc à l'unanimité au renvoi de la pétition à la Municipalité, conformément à l'article 77, alinéa 2, du Règlement du conseil communal.



Johann Gilliéron

Président

Yverdon-les-Bains, le 20 février 2017

Annexe : Pétition concernant la démolition du théâtre du Petit Globe déposée le 2 février 2017